

AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ECHANGES FRANCOPHONES

Entre

La Mairie de Oullins-Pierre-Bénite, représentée par Monsieur Jérôme MOROGE, Maire en exercice, désigné sous le terme « la Mairie », d'une part

Et

L'association Echanges Francophones, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 10 Rue Port Puys 69390 VERNAISON, représentée par son président Monsieur Bernard VUILLEMARD, et désignée sous le terme « l'Association », d'autre part,
N° SIRET 52825528400028

L'article 8 de la convention d'objectifs est modifié comme suit :

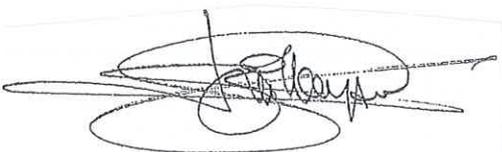
ARTICLE 8 – AVANTAGES MATERIELS / HUMAINS

La Mairie s'engage à :

- mettre à disposition de l'association, gracieusement, le parc Jean de la Fontaine afin d'assurer l'installation des équipements scéniques et du matériel technique, en amont de la tenue du festival musical d'une part, durant le festival d'autre part, et en aval afin d'assurer les opérations de démontage.
- mettre à disposition de l'association le régisseur général du théâtre la Maison du Peuple en amont du festival pour sa préparation, et pendant la durée du festival.
- relayer la programmation du festival sur ses supports de communication : journal municipal, site internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux, affiches en panneaux publicitaires, et tout autre support jugé utile par l'autorité territoriale
- mettre à disposition de l'association les policiers municipaux sur le site durant le festival
- assurer la sécurité du site lors du festival (agents de sécurité + SSIAP)
- prendre en charge les acomptes demandés par les maisons de production se produisant le soir du festival à hauteur de 60 000 €
- prendre en charge la facture de la société MagScène pour un montant de 26 840.64 € TTC
- mettre à disposition de l'association les espaces verts de la commune en cas de besoin dans le parc Jean de la Fontaine

Le 23/09/2024

Pour l'Association,
Bernard VUILLEMARD
Président



Pour l'Administration,
Jérôme MOROGE
Maire

